

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2011

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<u>Nombre de Conseillers élus</u>	:	11
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u>	:	10
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	:	07

Melle SCHOENENBERGER Valérie
Mmes ANDRES Danielle, KERN Germaine, REUCHE Myriam et Mme PETER Eliane
MM. KLEIN Yves, VALLEE James

Excusés :

- Mme PETER Eliane donnant procuration de vote à M. KLEIN Yves, 2^e Adjoint
- M. RUEFF Francis donnant procuration de vote à Mme ANDRES Danielle, 1^{er} Adjoint
- M. ROMINGER Olivier donnant procuration de vote à M. NICKLER Raymond, Maire

Assistaient également à la séance, Mme Dominique MULLER , Adjoint Administratif Territorial faisant fonction de Secrétaire de Mairie et Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial

L'ordre du jour suivant était proposé au Conseil Municipal :

- Approbation du PV des délibérations du Conseil Municipal du 18 février 2011
- Approbation du Budget Primitif 2011 - Forêt
- Approbation du Budget Primitif 2011 - Commune
-
-
-

17 - Approbation du PV des délibérations du C.M. du 18 février 2011

Ce procès-verbal, dont copies conformes, ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

.../...

18 - Approbation du Budget Primitif 2011 - Forêt

M. le Maire présente et commente ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve unanimement ce Budget Primitif 2011 – Forêt, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	119 125,52 €
Recettes	119 125,52 €

Section d'investissement :

Dépenses	5 878,29 €
Recettes	5 878,29 €

Total général :

Dépenses	125 003,81 €
Recettes	125 003,81 €

19 - Approbation du Budget Primitif 2011 - Budget Communal

M. le Maire présente et commente ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve unanimement ce Budget Primitif 2011 – Communal, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	521 308,14 €
Recettes	521 308,14 €

Section d'investissement :

Dépenses	365 900,00 €
Recettes	365 900,00 €

Total général :

Dépenses	887 208,14 €
Recettes	887 208,14 €

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Travaux d'investissements 2011

Le Maire communique à l'Assemblée la liste détaillée et chiffrée des investissements (dépenses et recettes) prévus dans le Budget Primitif communal 2011.

Il précise, en ce qui concerne les travaux de l'Eglise, que

- pour 2011 il est prévu de faire :
 - la façade avant) (environ 52 405.00 €)
 - le clocher)
 - la façade gauche (environ 28 000.00 €)
 - ainsi que 8000,00 € de zinguerie

- et en 2012 :
 - la façade droite (environ 9 000.00 €)
 - la façade arrière (environ 23 000.00 €)
 - ainsi que 8 000,00 € de zinguerie

Le Maire demande également si l'un des membres du conseil voulait superviser ce dossier ; Mme ANDRES Danielle répond qu'elle serait d'accord de s'occuper du dossier de l'église.

Le Maire rappelle en outre que ce Budget Primitif est voté longtemps avant la date limite fixée au 30 avril 2011 car les factures d'investissement relatives au chauffage sont en attente de paiement et que seul le vote du Budget Primitif 2011 permettra de débloquer les crédits nécessaires pour régler le fournisseur de cet investissement.

En ce qui concerne les contributions directes, une décision modificative sera vraisemblablement à voter lors d'un prochain Conseil par l'Assemblée, les bases actuelles n'étant pas encore connues à ce jour de la Commune.

Par ailleurs le Maire rappelle que cette année, la Commune devra additionner à ses taux, les taux de la Communauté de Communes suite à la mise en place de la nouvelle F.P.U.

En ce qui concerne les travaux, le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de refaire l'étanchéité du pont de la Place de Lattre et que l'estimation de l'entreprise SIRCO d'ILLKIRCH-GRAFENSTADEN s'élève à environ 30 000,00 €.

Bureaux de vote pour les élections cantonales

Il est redemandé aux Conseillers leurs disponibilités pour les permanences dans le bureaux de vote des 20 et 27 mars 2011.

Planning de permanences à la plate-forme de déchets verts

Il est redemandé aux Conseillers leurs disponibilités pour les permanences sur le site de la plate-forme communale de déchets verts pour l'année 2011.

Planning des congés des membres du Conseil Municipal

Le Maire demande aux Conseillers de communiquer rapidement en Mairie leurs dates de congés afin de permettre d'organiser au mieux les prochaines réunions du Conseil Municipal.

Rebberg

Le Maire informe l'Assemblée que Mme Catherine PREVOST de la Com.Com. viendra sur le site du bûcher pour prendre des photos du Rebberg et expliquer quelle opération paysagère serait la meilleure pour le Rebberg, le 12 mars 2011 à 9 h 00. Il invite les Conseillers intéressés à se joindre à l'équipe se rendant sur les lieux.

Prochain C.M.

Il aura vraisemblablement lieu en début mai 2011 lorsque les informations fiscales seront connues de la Commune.

P.L.U.

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une exposition itinérante du PLU s'arrêtera à MOLLAU au courant de la semaine du 14 au 20 mars et qu'il y aura lieu de tenir des permanences pour la population.

Cette exposition sera installée dans la salle communale.

Il sera demandé à l'Association Amitié-Loisirs de décaler leur rencontre du 17 mars. Les élus et Adjoints sont invités à tenir les permanences pendant cette exposition.

Reprise des tombes à l'état d'abandon

Le Maire signale qu'une quinzaine de tombes du cimetière sont en cours de reprise ; et rappelle les modalités de cette procédure de reprise en signalant que celle-ci est longue.

Création d'un ossuaire

Le Maire informe que suite à la reprise des tombes, il y aura lieu de créer un ossuaire.

Il demande aux Conseillers d'y réfléchir sérieusement car cette réalisation devra se faire rapidement.

En outre, il suggère l'enlèvement de l'arbre implanté dans le cimetière ; plusieurs remarques de titulaires de tombes ayant formulé la remarque que les racines gênent et que les feuilles qui tombent de cet arbre sont quelquefois dangereuses.

Enlèvement des pierres tombales

Le Maire informe que suite à la clôture de la procédure de reprise des tombes il y aura lieu d'enlever les pierres tombales des tombes que la Commune souhaite reprendre.

Un devis devra être établi à ce sujet par une entreprise agréée.

Exhumations

Le Maire informe que suite à la reprise des tombes, il y aura lieu d'exhumer les ossements s'y trouvant ; de les placer dans des boîtes funéraires ; de les déposer nominativement dans l'ossuaire.

Bien entendu cette procédure sera à la charge de la commune ; devra être effectuée par des personnes agréées en présence des autorités.

Ebauche d'un Règlement pour le cimetière

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a assisté le 16 février 20, à la Maison de l'Artisanat à Colmar, avec Mme ILTIS Katia, adjoint administratif, à une séance de formation pour les élus sur le thème du cimetière.

Il précise que beaucoup de règles ont changé et explique sommairement les nouveautés ou points réglementaires à souligner et appliquer.

Il soumet ainsi au Conseil un projet de règlement pour le cimetière qui ne devrait être accessible au public que pendant des horaires donnés et affichés.

Clôture de la séance à 22 h 10